



Nom de la compétition : Grand prix du Nord Basse Terre

Date : samedi 5 mars et dimanche 6 mars 2022

Lieux : port de Sainte Rose

Autorité Organisatrice : Nautik Nord Basse Terre

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. - les règlements fédéraux
- 1.3 - les règles de classe
- 1.4 - le protocole sanitaire
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. - Les IC seront disponibles après 08h00 le 04/03/2022.
- 2.2 -Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au PC terre le 05/03/2022
- 2.3. - Les IC seront transmises en version électronique via le mail et le n° Whatsapp indiqué sur la fiche d'inscription.

3 COMMUNICATION

- 3.1. - Le tableau officiel d'information sera au PC terre et également sous format électronique via un groupe Whatsapp.
- 3.2 - [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 - L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe CANOTS SAINTOIS DE VOILE TRADITIONNELLE DE GUADELOUPE qui sont en conformité de jauge et à jours de leur cotisation.
- 4.2 - Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou

-la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire
relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la
pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club
FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à
l'étranger : - un justificatif d'appartenance à une Autorité
Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture
minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif
à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical
de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de
moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
d) il n'y aura pas de vente de licence sur place le jour de la régata

4.3. - Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire
d'inscription et en l'envoyant, à nautiknordbasseterre@gmail.com jusqu'au
04/03/2022 20h.

4.4. - Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de
toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 -Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

4.6 -Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : pas de
restriction

5 DROITS A PAYER

SANS OBJET

6 PUBLICITE

6.1 -[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et
fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 -[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les
concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de
World Sailing.

7 SANS OBJET

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

date	De	À
05/03/2022	7H30	9H00

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Le 05/03/2022, de 07h30 à 09h15 à Briefing 09h15

8.3 Jours de course :

Du 05/03/2022 à 9h45 au 30/01/2022 à 14h00

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre de course	Course par jour	Maximum par jour
CSV TG	6	3	3

8.5 -L'heure du signal d'avertissement de la première course du jour est prévue à 11H00.

8.6 -Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 12h30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Sans objet

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 05/03/2022 à 08h00

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans objet

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC « A » fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC « B » indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours sera de type construit d'une longueur approximative de 6mn pour un temps de cible de 50min

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe CSV TG, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : ANNEXE A des RCV

14.2 1 courses validée est nécessaires pour valider la compétition.

14.3. Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent se signaler à l'autorité organisatrice.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Sans objet

17 PLACE AU PORT

Sans objet

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

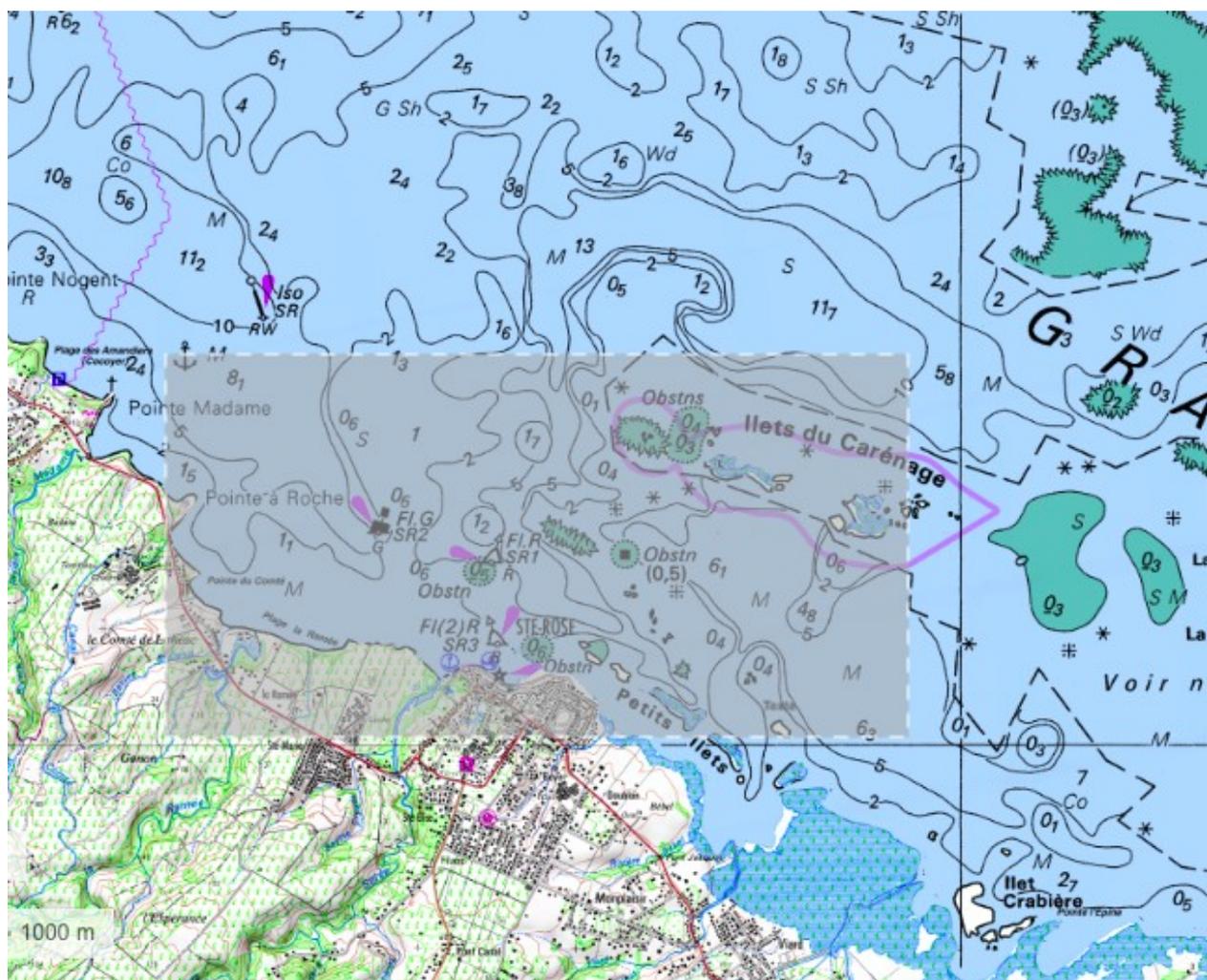
Des prix peuvent être remis à la discrétion de l'autorité organisatrice

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PLAN DE SITUATION
GRAND PRIX DU NORD GRAND-TERRE
VILLAGE DE LA BIODIVERSITE
 LES 4,5 ET 6 MARS 2022
 BORD DE MER SAINTE-ROSE



Annexe A : Plan



Annexe B : Zone de course